

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 mars 2021 à 19h30 par téléconférence et à huis clos aux citoyens

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

En raison des risques toujours présents face à la COVID-19, cette séance se fera à huis clos et sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité

2021-03-59 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2021

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2021 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2021

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 3 février au 10 mars 2021

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Les Constructions B. Martel

3.2.1.1 Modification de la résolution numéro 2020-02-37 / paiement du décompte progressif numéro 4 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal afin d'inclure l'avenant numéro 1

3.2.1.2 Modification de la résolution numéro 2020-06-179 / paiement du décompte progressif numéro 7 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal afin d'inclure les avenants numéros 2, 3 et 4

- 3.2.1.3 Modification de la résolution numéro 2020-12-475 / paiement du décompte progressif numéro 12 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal afin d'inclure les avenants 7, 8 et 9
- 3.2.1.4 Paiement du décompte progressif numéro 13 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal
- 3.2.2 Ali Excavation Inc.
 - 3.2.2.1 Paiement du décompte progressif numéro 1 relatif au travaux de nivellement et pavage du stationnement au terrain de baseball et surpresseur
 - 3.2.2.2 Paiement du décompte progressif numéro 1 relatif au travaux de pavage et bordure au stationnement de l'hôtel de ville
- 3.2.3 Loïselle Inc.: paiement du décompte progressif numéros 7 (avenants numéros 11, 12 et 13) dans le cadre des travaux de bouclage d'aqueduc sur diverses rues
- 3.3 Autorisation d'une enveloppe budgétaire pour des travaux de drainage et l'aménagement d'un chemin d'accès pour véhicules incendie côté nord au Pavillon des bénévoles
- 3.4 Initiative canadienne pour des collectivités en santé :
 - 3.4.1 Autorisation de signature pour la demande de subvention / Initiative MADA parc d'exercice parc Optimiste
 - 3.4.2 Autorisation de signature pour la demande de subvention / Projet biblio-terrasse

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Demandes de dérogations mineures
 - 4.1.1 320, chemin du Fleuve (lot 2 047 663)
 - 4.1.2 490, rue des Chênes (lot 2 046 329)
 - 4.1.3 rue Daoust (lot 2 045 876)
- 4.2 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels / 366, rue Daviau - lot 2 048 288 (lots projetés 6 396 007 et 6 396 008)
- 4.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 1234-1238, chemin du Fleuve – lot 2 048 260 / construction
 - 320, chemin du Fleuve - lot 2 047 663 / agrandissement
 - 1150, chemin Saint-Dominique - lot 2 047 580 / construction
 - 910, chemin du Fleuve – lot 2 045 810 / agrandissement
 - 1750, chemin du Fleuve– lot 2 047 192 / construction
 - 1330, chemin du Fleuve – lot 2 883 927 / rénovation 3e version

5. Règlements

- 5.1 Adoption du règlement numéro 460-1-2021 modifiant le règlement numéro 460-2020 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin d'ajuster la tarification de la formation pour les premiers répondants
- 5.2 Avis de motion avec dispense de lecture et dépôt du projet de règlement numéro 467-2021 décrétant un emprunt de 157 500\$ relatif à la construction de 7 installations septiques privées
- 5.3 Avis de motion avec dispense de lecture et dépôt du projet de règlement numéro 468-2021 remplaçant le règlement relatif au stationnement numéro 375-2014 et ses amendements (RMH 330-2021)

6. Affaires municipales

- 6.1 Résolution autorisant la signature d'une entente avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la gestion par la MRC de certains des immeubles faisant partie du parc régional du Canal de Soulanges et situés sur le territoire de la Municipalité des Cèdres
- 6.2 Ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / maintien des actions municipales prises afin de prévenir la contagion
- 6.3 Demande d'appui politique de la Ville de Saint-Lazare aux fins de l'élargissement de la route de la Cité-des-Jeunes

7. Affaires juridiques et greffe

- 7.1 Dépôt du rapport portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 IGF Axiom : offre de services professionnels en ingénierie pour l'année 2021
- 8.2 Carbonic : offres de services professionnels pour une étude du système électrique de l'hôtel de ville / conversion du système de chauffage
- 8.3 Consultants Blitz : offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis relative à la construction d'une dalle de béton pour la nouvelle génératrice au Pavillon des bénévoles
- 8.4 J. Dagenais Architecte + associés : offre de services professionnels en architecture relative à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville
- 8.5 Lapointe Réfrigération inc. : contrat pour le remplacement de l'unité existante par une thermopompe Mitsubishi 12000 BTU au bureau du Service des loisirs
- 8.6 Revêtements Tennis Sud-Ouest Inc. : contrat pour le revêtement acrylique des terrains de tennis
- 8.7 Parc Besner / phase II
 - 8.7.1 Installation Jeux-Tec Inc. : avis de changement numéro 1 / travaux d'excavation
 - 8.7.2 Jambette : contrat pour l'achat de balançoire et banc
- 8.8 Le Groupe Sports-Inter Plus Inc. : contrat pour l'achat de 5 gradins en aluminium
- 8.9 Les traitements Bio-Bac inc. : contrat pour le traitement biologique des boues et eaux usées 2021
- 8.10 Groupe Neotech / HelpOX.com : offre de service pour un service géré de gestion technologique
- 8.11 Environor Inc. : achat de séquestrant ENV PYRO 50 pour le traitement de l'eau potable pour l'année 2021
- 8.12 Nordikeau inc. : mandat pour la fourniture du personnel pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, d'alimentation et de distribution d'eau potable
- 8.13 Comité 21 Québec : Offre de services d'accompagnement pour la réflexion stratégique du projet de développement des zones d'activités économiques dans une perspective de développement durable
- 8.14 Groupe Neotech / HelpOX.com : achat et installation de l'application Microsoft 365

8.15 R.J. Lévesque & Fils : contrat pour le remplacement des pompes et des équipements de pompage de l'eau brute aux puits de la station des Chênes

9. Ressources humaines

9.1 Entérinement de l'embauche de M. Vincent Di Turi à titre de surveillant de patinoires (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibri ou Optimiste

10. Service de sécurité incendie

10.1 Création du Comité municipal de sécurité civile

10.2 Rapport d'activité annuel sur le schéma de couverture de risque en incendie pour l'exercice 2020 et projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie

11. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2021-03-60 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2021-03-61 Acceptation des comptes du 3 février au 10 mars 2021

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 3 février au 10 mars 2021 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	173 632.77\$
▪ Chèques annulés	108 335.38\$
▪ Chèques règlements et fonds de parc	0\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	236 733.77\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	4960.76\$

▪ Salaires versés – paies numéros 5-2021 à 8-2021	210 271.12\$
▪ Contribution de l'employeur	28 627.15\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-62

Les Constructions B. Martel

Modification de la résolution numéro 2020-02-37 / paiement du décompte progressif numéro 4 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal afin d'inclure l'avenant numéro 1

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-02-37 relative au paiement du décompte progressif numéro 4 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

ATTENDU la nécessité de spécifier le montant de l'avenant numéro 1 au paiement du décompte progressif numéro 4;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par les firmes MDTP atelier d'architecture et EXP tel qu'indiqué dans le certificat de paiement du décompte progressif numéro 4;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-02-37 de la façon suivante :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 4 pour un montant de 423 305.08\$ (taxes en sus) incluant le paiement de l'avenant numéro 1 au montant de 21 097.68\$ à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 47 033.90\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2021-03-63

Les Constructions B. Martel

Modification de la résolution numéro 2020-06-179 / paiement du décompte progressif numéro 7 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal afin d'inclure les avenants numéros 2, 3 et 4

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-179 relative au paiement du décompte progressif numéro 7 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

ATTENDU la nécessité de spécifier le montant des avenants numéros 2, 3 et 4 au paiement du décompte progressif numéro 7;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par les firmes MDTP atelier d'architecture et EXP tel qu'indiqué dans le certificat de paiement du décompte progressif numéro 7;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-06-179 de la façon suivante :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 7 pour un montant de 438 930.02\$ (taxes en sus) incluant le paiement des avenants numéros 2, 3 et 4 au montant de 38 411.62\$ à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 48 770\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2021-03-64

Les Constructions B. Martel

Modification de la résolution numéro 2020-12-475 / paiement du décompte progressif numéro 12 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal afin d'inclure les avenants 7, 8 et 9

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-475 relative au paiement du décompte progressif numéro 12 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

ATTENDU la nécessité de spécifier le montant des avenants numéros 7, 8 et 9 au paiement du décompte progressif numéro 12;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la firme MDTP atelier d'architecture tel qu'indiqué dans le certificat de paiement du décompte progressif numéro 12;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-12-475 de la façon suivante :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 12 pour un montant de 282 402.21\$ (taxes en sus) incluant le paiement des avenants numéros 7, 8 et 9 au montant de 94 742.40\$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2021-03-65

Les Constructions B. Martel

Paiement du décompte progressif numéro 13 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 13 pour les travaux exécutés au 31 janvier 2021;

ATTENDU le certificat d'acceptation provisoire déposé par la responsable des bâtiments;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la firme MDTP atelier d'architecture ;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 13 pour un montant de 64 296\$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 7 144\$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2021-03-66

Ali Excavation Inc.

Paiement du décompte progressif numéro 1 relatif au travaux de nivellement et pavage du stationnement au terrain de baseball et surpresseur

Projet numéro 2020-600-07

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-169 octroyant le contrat de pavage pour les stationnements du terrain de baseball et poste de surpression à Ali Excavation Inc.;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par l'entrepreneur et M. Philippe Barcelo, ingénieur;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 120 378.99\$ (taxes en sus) à Ali Excavation Inc. relativement aux travaux de pavage pour les stationnements du terrain de baseball et poste de surpression;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 13 375.44\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-67

Ali Excavation Inc.

Paiement du décompte progressif numéro 1 relatif au travaux de pavage et bordure au stationnement de l'hôtel de ville

Projet numéro 2016-600-41

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-194 octroyant le contrat de pavage et bordure au stationnement de l'hôtel de ville à Ali Excavation Inc.;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 28 octobre 2020 ;

ATTENDU l'inspection effectuée le 10 septembre dernier certifiant que la construction est prête pour l'usage auquel elle est destinée ;

ATTENDU le certificat d'acceptation provisoire des travaux et la recommandation de paiement déposées par M. Philippe Barcelo, ingénieur consultant ;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation provisoire des travaux ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 92 281.81\$ (taxes en sus) à Ali Excavation Inc. relativement aux travaux de pavage et bordure au stationnement de l'hôtel de ville;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 10 253.53\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-68

Loiselle Inc.: paiement du décompte progressif numéros 7 (avenants numéros 11, 12 et 13) dans le cadre des travaux de bouclage d'aqueduc sur diverses rues

Projet numéro 2018-600-11

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-363 octroyant le mandat à Loiselle Excavation pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur diverses rues;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 7 en date du 15 février 2021 relatif aux avenants numéros 11, 12 et 13;

ATTENDU la recommandation de paiements de la firme Shellex Infrastructure;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 7 (avenants numéros 11, 12 et 13) au montant de 35 325.61\$ (taxes en sus) à Loiselle Inc. pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur diverses rues;

QU'une retenue contractuelle de 5% est appliquée au décompte progressif numéro 7 pour un montant de 1 859.24\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adopté à l'unanimité

2021-03-69 Autorisation d'une enveloppe budgétaire pour des travaux de drainage et l'aménagement d'un chemin d'accès - côté nord pour les véhicules incendie au Pavillon des bénévoles

Projet numéro 2017-600-06

ATTENDU la nécessité de modifier le drainage arrière au Pavillon des bénévoles afin de corriger l'égouttement des eaux;

ATTENDU la nécessité d'aménager un chemin d'accès au côté nord du Pavillon afin de permettre le passage des véhicules incendie;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire n'excédant pas la somme de 115 000\$ (taxes en sus) pour la réalisation des travaux de drainage et l'aménagement d'un chemin d'accès du côté nord pour les véhicules incendie au Pavillon des bénévoles.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-70 Autorisation de signature pour la demande de subvention / Initiative MADA parc d'exercice parc Optimiste Initiative canadienne pour des collectivités en santé

Projet numéro 2021-800-06

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité des Cèdres d'aménager un parc d'exercice pour aînés au parc Optimiste;

ATTENDU QU'une subvention est disponible afin de financer ce projet via l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé offert par le gouvernement du Canada qui vise à encourager des projets d'infrastructures qui contribuent à améliorer l'état de santé des collectivités en temps de pandémie ;

ATTENDU QUE le projet numéro 2021-800-06 répond aux critères d'admissibilité de la subvention soit de créer un espace public sécuritaire et vivant grâce à l'animation culturelle qui sera offerte à cette terrasse, favorisant ainsi la protection personnelle contre la COVID-19 en permettant une distanciation sociale ;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de déposer une demande de subvention à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé dont l'aide admissible est de 100% du coût des travaux ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à titre de représentant officiel de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer tous les documents reliés à la demande reliés à la demande de subvention de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé.

Adopté à l'unanimité

2021-03-71 Autorisation de signature pour la demande de subvention / Projet biblio-terrasse

Initiative canadienne pour des collectivités en santé

Projet numéro 2021-800-07

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité des Cèdres de procéder à l'aménagement d'un espace biblio-terrasse extérieur public et vivant sur le terrain de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis;

ATTENDU QU'une subvention est disponible afin de financer ce projet via l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé offert par le gouvernement du Canada qui vise à encourager des projets d'infrastructures qui contribuent à améliorer l'état de santé des collectivités en temps de pandémie ;

ATTENDU QUE le projet numéro 2021-800-07 répond aux critères d'admissibilité de la subvention soit de créer un espace public sécuritaire et vivant grâce à l'animation culturelle qui sera offerte à cette terrasse, favorisant ainsi la protection personnelle contre la COVID-19 en permettant une distanciation sociale ;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de déposer une demande de subvention à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé dont l'aide admissible est de 100% du coût des travaux ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à titre de représentant officiel de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer tous les documents reliés à la demande reliés à la demande de subvention de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé.

Adopté à l'unanimité

2021-03-72 320, chemin du Fleuve – largeur minimale - lot 2 047 663
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser la largeur d'une habitation unifamiliale isolée de 7,40 mètres et son agrandissement vers l'arrière avec la même largeur dans la zone A-21 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une largeur minimale de 8 mètres dans la zone concernée ;

ATTENDU la demande déposée par Mme Pascale Sauvé le 8 février 2021, appuyée des plans d'architecture de Diego Puente, projet 04-20 et datés du 3 décembre 2020;

ATTENDU QUE la construction date de 1957; année d'entrée en vigueur du premier règlement régissant la largeur des bâtiments;

ATTENDU QUE nous n'avons pu établir la date exacte de la construction du bâtiment;

ATTENDU QUE l'agrandissement se fait vers l'arrière dans le prolongement du bâtiment existant;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement l'acceptation de la demande lors de la rencontre du 18 février 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 février 2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 4 mars 2021 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 8 février 2021 relative à la régularisation de la largeur d'une habitation unifamiliale isolée de 7,40 mètres et son agrandissement vers l'arrière avec la même largeur dans la zone A-21 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une largeur minimale de 8 mètres dans la zone concernée.

Adopté à l'unanimité

2021-03-73 490, rue des Chênes – profondeur bâtiment – lot 2 046 329
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone H-12 d'une profondeur de 8,07 mètres avec une annexe ayant 7 mètres de profondeur alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une profondeur minimale de 8,5 mètres pour une habitation unifamiliale isolée dans la zone concernée ;

ATTENDU la demande déposée par M. Éric Legault datée du 15 février 2021, appuyée par le plan de l'arpenteur géomètre M. David Simoneau, numéro de dossier S941-2, minute 7138 et des plans d'architecture de conception de M. Yves Bergeron dossier 401-20 datés du 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE la profondeur du bâtiment actuelle est dérogatoire mais protégée par droits acquis;

ATTENDU QU'il est jugé souhaitable de régulariser la profondeur du bâtiment avec l'agrandissement;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement l'acceptation de la demande lors de la rencontre du 18 février 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 février 2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 4 mars 2021 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 15 février 2021 relative à l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone H-12 d'une profondeur de 8,07 mètres avec une annexe ayant 7 mètres de profondeur alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une profondeur minimale de 8,5 mètres pour une habitation unifamiliale isolée dans la zone concernée.

Adopté à l'unanimité

2021-03-74

**Rue Daoust – stationnement et conteneurs semi-enfouis - lot 2 045 876
Demande de dérogation mineure**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'aménagement d'un stationnement d'une largeur de 18,75 mètres en façade de l'unité d'habitation et l'installation de conteneurs semis-enfouis en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une largeur maximale de 6 mètres pour un stationnement en façade de l'unité d'habitation et proscrit les conteneurs en cour avant;

ATTENDU la demande de M. Benoît Hamelin datée du 29 janvier 2021, appuyée par le plan de l'arpenteur géomètre M. David Simoneau, numéro de dossier S 7368-3, minute 13 310 daté du 15 février 2021;

ATTENDU QUE les stationnements des bâtiments existants de part et d'autre du bâtiment projeté sont situés devant l'unité d'habitation;

ATTENDU l'acceptation du demandeur de planter une haie en cour avant et des arbres le long des lignes de propriété des cours latérales et arrières;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté respecte l'alignement de la trame existante;

ATTENDU QUE la collecte des conteneurs se fait à partir de la rue;

ATTENDU QUE les conteneurs seront camouflés à l'aide d'une haie tel qu'indiqué au plan d'implantation;

ATTENDU QUE l'utilisation de conteneurs semi-enfouis est encouragé au détriment des conteneur traditionnels ou des bacs des collectes municipales avec les habitations de type multifamiliale;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement l'acceptation de la demande lors de la rencontre du 18 février 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 février 2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 4 mars 2021 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 29 janvier 2021 relative à l'aménagement d'un stationnement d'une largeur de 18,75 mètres en façade de l'unité d'habitation et l'installation de conteneurs semis-enfouis en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une largeur maximale de 6 mètres pour un stationnement en façade de l'unité d'habitation et proscrit les conteneurs en cour avant.

Adopté à l'unanimité

**2021-03-75 366, rue Daviau - lot 2 048 288 (lots projetés 6 396 007 et 6 396 008)
Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels**

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 2 048 288, appuyée par le plan du dossier ag B 8654-3A daté du 18 septembre 2020, préparé par l'arpenteur géomètre, M. Benoit Lajoie;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 048 288 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 396 007 et 6 396 008) ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité administratif d'urbanisme recommandent au Conseil que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent pour une valeur de 13 220\$.

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER le versement d'une somme de 13 220\$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur au rôle d'évaluation du lot affecté.

Adopté à l'unanimité

2021-03-76 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation du PIIA lors des rencontres du 19 mai 2020 (1234-1238, chemin du Fleuve) et du 18 février 2021;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

Adresse	Nature des demandes	Décision CCU
1234-1238, chemin du Fleuve – lot 2 048 260	construction	Acceptée
320, chemin du Fleuve - lot 2 047 663	agrandissement	Acceptée
1150, chemin Saint-Dominique - lot 2 047 580	construction	Acceptée
910, chemin du Fleuve – lot 2 045 810	agrandissement	Acceptée
1750, chemin du Fleuve– lot 2 047 192	construction	Acceptée
1330, chemin du Fleuve – lot 2 883 927	rénovation 3 ^e version	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2021-03-77 Adoption du règlement numéro 460-1-2021 modifiant le règlement numéro 460-2020 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin d'ajuster la tarification de la formation pour les premiers répondants

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, en vertu du Code municipal, a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

ATTENDU QUE la tarification de certains biens, services ou activités est déjà prévue dans plusieurs règlements ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir des frais additionnels lors d'une interruption afin de répondre à une intervention durant une formation en cours et lors de temps supplémentaire au-delà des heures prévues à la formation;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 9 février 2021:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 9 février et de la présente séance du 9 mars 2021;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 460-1-2021 modifiant le règlement numéro 460-2020 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin d'ajuster la tarification de la formation pour les premiers répondants

QUE le texte du règlement numéro 460-1-2021 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2021-03-78 Avis de motion avec dispense de lecture et dépôt du projet de règlement numéro 467-2021 décrétant un emprunt de 157 500\$ relatif à la construction de 7 installations septiques privées

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 467-2021 décrétant un emprunt de 157 500\$ relatif à la construction de 7 installations septiques privée;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2021-03-79 Avis de motion avec dispense de lecture et dépôt du projet de règlement numéro 468-2021 remplaçant le règlement relatif au stationnement numéro 375-2014 et ses amendements (RMH 330-2021)

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, M. Louis Thauvette, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 468-2021 remplaçant le règlement relatif au stationnement numéro 375-2014 et ses amendements (RMH 330-2021);
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2021-03-80 Résolution autorisant la signature d'une entente avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la gestion par la MRC de certains des immeubles faisant partie du parc régional du Canal de soulanges et situés sur le territoire de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU QUE la MRC a créé le Parc régional du canal de Soulanges (ci-après le «Parc») afin de permettre la concrétisation d'un projet d'envergure destiné à des activités récréotouristiques et culturelles, tant pour la population des municipalités riveraines que de celle des autres municipalités de son territoire et même d'ailleurs;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c C-47.1) prévoit qu'un parc régional n'a aucun effet juridique à l'égard des tiers tant qu'une entente n'est pas intervenue avec les propriétaires des immeubles visés par le Parc;

ATTENDU QUE la MRC a négocié une entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui agit comme gestionnaire gouvernemental du canal de Soulanges, cette entente étant nécessaire afin de conclure des ententes avec les municipalités locales riveraines;

ATTENDU QUE le MTQ a manifesté son intention que tous ses immeubles et infrastructures du canal de Soulanges, à l'exception de certains ouvrages demeurant sous sa juridiction, soient confiés à la MRC afin qu'elle en assume la gestion;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Coteaux, la ville de Coteau-du-Lac, la Municipalité des Cèdres et la municipalité de Pointe-des-Cascades sont propriétaires de certains immeubles et infrastructures qui font également partie du Parc et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité des Cèdres de confier la gestion d'immeubles à la MRC;

ATTENDU QUE l'entente prévoit que ces immeubles seront gérés par la société du Parc du canal de Soulanges, un organisme à but non lucratif, dont les directeurs généraux des quatre municipalités seront membres du conseil d'administration;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la Municipalité des Cèdres, d'autoriser la conclusion d'une entente afin de permettre à la MRC d'assumer leur gestion selon les conditions et modalités qui y sont prévues;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer une entente au nom de la Municipalité des Cèdres avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de permettre à la MRC d'assumer leur gestion selon les conditions et modalités qui y sont prévues;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 2020-01-18.

Adopté à l'unanimité

2021-03-81

Ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / maintien des actions municipales prises afin de prévenir la contagion

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-105 du 17 décembre 2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire relatif aux mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la conférence de presse du Premier ministre du Québec le 2 février dernier maintenant les mesures en zone rouge;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres fait partie d'une zone rouge;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir les actions municipales sur le territoire afin d'amoinrir tout risque de contagion;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MAINTENIR les actions municipales suivantes :

ACTIVITÉ	DATE	ACTION
Hôtel de ville	18 décembre 2020	Retour au niveau 2 (ouvert sur rendez-vous)
Bibliothèque	5 octobre 2020	Maintien au niveau 3 / prêt sans contact / horaire réduit
Pavillon des Bénévoles (salles)	14 avril 2020	Maintien de la fermeture sauf pour les formations professionnelles fédérées gouvernementales avec le respect des mesures sanitaires
Maison des jeunes	1 ^{er} octobre 2020	Fermeture des locaux jusqu'à nouvel ordre
Local des Fermières	9 septembre 2020	Accès aux fermières avec mesures de distanciation et d'hygiène
Patinoires municipales	Janvier 2021	Mesures sanitaires seront appliquées – nombre limité de présence sur glace
Séance municipale du Conseil	Octobre 2020	Huis clos jusqu'à nouvel ordre

Adopté à l'unanimité

2021-03-82 Demande d'appui politique de la Ville de Saint-Lazare aux fins de l'élargissement de la route de la Cité-des-Jeunes

ATTENDU QUE la route de la Cité-des-Jeunes est une voie de circulation régionale;

ATTENDU QUE l'élargissement de la voie est requis afin d'assurer la sécurité des déplacements au bénéfice des usagers de cette route collectrice;

ATTENDU QUE la construction d'un hôpital augmentera la pression de développement du territoire municipal à des fins d'habitation;

ATTENDU la déception du Conseil municipal de la Ville de Saint-Lazare face aux solutions proposées par le ministère des Transports du Québec aux fins de l'aménagement de la route 340 dans le secteur de Saint-Lazare;

ATTENDU les constats récurrents au cours des dernières années relativement aux problèmes de congestion et de sécurité sur la route de la Cité-des-Jeunes;

ATTENDU l'objectif du Conseil municipal de la Ville de Saint-Lazare d'assurer l'optimisation et une meilleure fluidité des déplacements de façon sécuritaire sur le réseau routier de Saint-Lazare dans le secteur de la route de la Cité-des-Jeunes afin de répondre aux besoins actuels et aussi futurs;

ATTENDU QU'une partie de la route de la Cité-des-Jeunes traverse le territoire la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, par résolution, a demandé à plusieurs reprises au ministère des Transports du Québec, de revoir la signalisation sur la route de la Cité-des-Jeunes pour des fins de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité des Cèdres appuie la démarche de la Ville de Saint-Lazare;

QUE le Conseil de la Municipalité des Cèdres demande aux autorités concernées, notamment le ministère des Transports du Québec et la Société québécoise des infrastructures de poser les actions nécessaires afin que les préoccupations ci-dessus exprimées soient considérées et les problématiques identifiées solutionnées, et ce avant l'amorce des travaux de construction du nouvel hôpital ;

QUE la planification de l'aménagement de la route 340 doit être adéquatement effectuée ;

D'INVITER les autres municipalités de la région, concernées par les enjeux de sécurité de la route de la route de la Cité-des-Jeunes, à appuyer la présente démarche.

Adopté à l'unanimité

2021-03-83 Dépôt du rapport portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, dépose le rapport annuel portant sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour les années 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité

2021-03-84 IGF Axiom : offre de services professionnels en ingénierie pour l'année 2021

ATTENDU la nécessité de maintenir une ressource afin de compléter et/ou entamer les projets relevant de l'ingénierie et des infrastructures ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin ;

Il est proposé par Miche Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER une banque d'heures d'honoraires professionnels en ingénierie à IGF Axion pour un montant n'excédant pas 20 000\$ pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-85 Carbonic : offres de services professionnels pour une étude du système électrique de l'hôtel de ville / conversion du système de chauffage
Projet numéro 2021-400-09

ATTENDU les problèmes récurrents de chauffage au combustible à l'hôtel de ville ;

ATTENDU le besoin d'améliorer la fiabilité et l'efficacité énergétique en matière de chauffage ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour une étude du système électrique de l'hôtel de ville / conversion du système de chauffage à Carbonic au montant de 6 900\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à l'offre de services professionnels numéro 6952.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-86 Consultants Blitz : offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis relative à la construction d'une dalle de béton pour la nouvelle génératrice au Pavillon des bénévoles
Projet numéro 2020-400-03

ATTENDU l'achat de deux nouvelles génératrices ;

ATTENDU la nécessité de procéder à la construction d'une dalle de béton pour la génératrice située au Pavillon des bénévoles ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la préparation de plans et devis pour la construction d'une dalle de béton pour la nouvelle génératrice à Consultants Blitz au montant de 1 500\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à l'offre de services professionnels numéro 2021-OS-23018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière relative au plan de mesures d'urgence pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-86

J. Dagenais Architecte + associés : offre de services professionnels en architecture relative à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville

Projet numéro 2021-400-07

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de réfection de la toiture nécessitant également l'installation d'isolant afin de contrer les pertes de chaleur et de diminuer les coûts de chauffage ;

ATTENDU le besoin d'impliquer un architecte pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'hôtel de ville à la firme J. Dagenais Architecte au montant de 6 750\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la soumission numéro ODS-2021-48.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-88

Lapointe Réfrigération inc. : contrat pour le remplacement du climatiseur par une unité de thermopompe au bureau du Service des loisirs à l'hôtel de ville

Projet numéro 2021-400-09

ATTENDU le démantèlement des calorifères désuets et défectueux au bureau du Service des loisirs ;

ATTENDU la nécessité de remplacer l'unité de climatisation en place par une unité de climatisation et de chauffage intégré ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe au bureau du Service des loisirs à Lapointe réfrigération Inc, au montant de 4 200\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro GM2668.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-89

Revêtements Tennis Sud-Ouest Inc. : contrat pour le revêtement acrylique des terrains de tennis

Projet numéro 2021-800-05

ATTENDU QU'il est recommandé de procéder à la réfection des surfaces acryliques des terrains de tennis ;

ATTENDU QUE les surfaces des terrains de tennis municipaux ont 7 ans de vie d'usure et comportent des dégradations normales ;

ATTENDU la recommandation du comité des loisirs et de la culture lors de la réunion du 27 février 2021 ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le resurfaçage des terrains de tennis (revêtement acrylique) à Revêtements Tennis Sud-Ouest Inc. au montant de 18 800\$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 5 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-90 Installation Jeux-Tec Inc. : avis de changement numéro 1 / travaux d'excavation

Parc Besner / phase II

Projet 2020-800-01 :

ATTENDU la résolution numéro 2020-08-282 mandatant Installation Jeux-Tec Inc. pour l'aménagement du parc Besner ;

ATTENDU la recommandation du comité des loisirs et de la culture lors de la réunion du 27 février 2021 pour l'ajout de balançoire et banc au parc Besner ;

ATTENDU QUE des travaux d'excavation sont requis ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER l'avis de changement numéro 1 pour des travaux d'excavation dans le cadre du contrat pour l'aménagement du parc Besner au montant de 8 990\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission de Installation Jeux-Tec Inc. numéro 20200506-02;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 454-2020.

Adopté à l'unanimité

2021-03-91 Jambette : contrat pour l'achat de balançoire et banc

Parc Besner / phase II

Projet 2020-800-01 :

ATTENDU les travaux de réaménagement en cours du parc Besner ;

ATTENDU la recommandation du comité des loisirs et de la culture lors de la réunion du 27 février 2021 ;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour des fins d'uniformité dans les parcs, d'acquérir les modules de jeux du même fournisseur ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une balançoire et d'un banc avec dossier au parc Besner à Jambette au montant de 3 600\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro1067110;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 454-2020.

Adopté à l'unanimité

2021-03-92 Le Groupe Sports-Inter Plus Inc. : contrat pour l'achat de 5 gradins en aluminium

ATTENDU la dégradation des gradins en bois sur les terrains sportifs municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer ces gradins désuets et de les remplacer par une matière durable ;

ATTENDU la recommandation du comité des loisirs et de la culture lors de la réunion du 27 février 2021 ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de 5 gradins en aluminium à Le groupe Sports-Inter Plus Inc. au coût de 10 760\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro 8900085.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 5 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-93 Les traitements Bio-Bac inc.: contrat pour le traitement biologique des boues et eaux usées 2021

ATTENDU le plan d'action sur la gestion des eaux usées;

ATTENDU le rapport de la firme Simo relatif au niveau des boues et caractérisation complète des étangs aérés ;

ATTENDU QUE la vidange des boues dans les étangs aérés est envisagée pour l'automne 2021 ;

ATTENDU QUE les frais associés à une vidange traditionnelle avec un camion-aspirateur sont considérables ;

ATTENDU QUE les options permettant une gestion des boues de manière biologique utilisées par d'autres municipalités sont efficaces ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le traitement biologique des boues des étangs aérés à Les traitements Bio-Bac inc. au montant de 10 880\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro S21115.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-94 Groupe Neotech / HelpOX.com : offre de service pour un service géré de gestion technologique

ATTENDU l'aide financière accordée à la Municipalité dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la pertinence de se doter d'un service de prise en charge d'intégration complète du support informatique ;

ATTENDU QUE ce service permet d'assurer une bonne gestion administrative générale des technologies par des vCIO ainsi que de la surveillance et sécurité du réseau en tout temps ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le service géré de gestion technologique à Groupe Neotech / HelpOX.com tel qu'il appert à la soumission numéro PL013933 au coût de :

- 4 800\$ (taxes en sus) pour la documentation et la schématisation des infrastructures existantes;
- 1 700\$ (taxes en sus) mensuellement pour les frais récurrents.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé provenant de l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-95 Environor Inc. : achat de séquestrant ENV PYRO 50 pour le traitement de l'eau potable pour l'année 2021

ATTENDU la nécessité de s'approvisionner en produit destiné au traitement de l'eau potable ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de 4 cubes de produits ENV PYRO 50 relatif au traitement de l'eau potable pour l'année 2021 à Environor Inc. au coût total de 29 600\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-96 Nordikeau inc. : mandat pour la fourniture du personnel pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, d'alimentation et de distribution d'eau potable

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 27 janvier 2021 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 25 février 2021 dont les résultats sont les suivants;

RANG	SOUSSIONNAIRE	POINTAGE	MONTANT SOUMISSIIONNÉ -5 ANS (TAXES EN SUS)
1	Nordikeau	1.796	701 675.60\$
2	Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.	1.693	815 933.30\$

ATTENDU l'évaluation basée sur des critères de qualité effectuée par le Comité de sélection le 1^{er} mars 2021;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection d'octroyer un mandat de 5 ans à la firme ayant obtenue le plus haut pointage final;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture du personnel pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, d'alimentation et de distribution d'eau potable pour une période de 5 ans à Nordikeau au coût de 701 675.60 \$ (taxes en sus) dont le mandat débute le 15 mars 2021.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-97

Comité 21 Québec : offre de services d'accompagnement pour la réflexion stratégique du projet de développement des zones d'activités économiques dans une perspective de développement durable

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réviser le déploiement de ses zones d'activités économiques dans la voie du développement durable;

ATTENDU QUE la Municipalité désire proposer un programme attractif et unique tout en assurant la mise en valeur de son territoire et plus spécifiquement, des usages industriels ;

ATTENDU la pertinence de confirmer des orientations précises sur la vocation industrielle au carrefour autoroutier de la sortie 26 de l'autoroute 20 ;

ATTENDU l'expertise de Comité 21 Québec;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de services d'accompagnement pour la réflexion stratégique du projet de développement des zones d'activités économiques dans une perspective de développement durable de Comité 21 Québec au montant forfaitaire de 6 900\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-98 Groupe Neotech / HelpOX.com : achat et installation de l'application Microsoft 365

ATTENDU QUE le personnel et les élus de la Municipalité doivent utiliser l'application Zoom et autres applications depuis le début de la pandémie pour la tenue de réunions virtuelles;

ATTENDU la nécessité de se doter d'une application plus efficace et fiable pouvant être utilisée par l'ensemble des employés municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité utilise déjà la suite bureautique Microsoft Office et ses logiciels;

ATTENDU QUE l'application Microsoft 365 répond aux besoins de la Municipalité et peut être installé sur chacun des postes informatiques des usagers ;

ATTENDU que cette modification du mode de télécommunication s'effectue avec l'aide financières accordée aux municipalités dans la contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels du Groupe Neotech / HelpOX.com pour l'achat et l'installation de l'application de Microsoft 365 tel qu'il appert à la soumission numéro PL014192v3 au coût suivant :

- 6 935\$ (taxes en sus) pour les frais de services;
- 428.75\$ (taxes en sus) mensuellement pour les frais d'abonnement récurrent.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé provenant de l'aide financière aux municipalités dans la contexte de la pandémie de la COVID-19.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-99 R.J. Lévesque & Fils : contrat pour le remplacement des pompes et des équipements de pompage de l'eau brute aux puits de la station des Chênes

ATTENDU l'entretien des équipements de pompage de l'eau brute à la station des Chênes ;

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement préventif de ces équipements après plus de 18 ans d'utilisation ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le remplacement des pompes et des équipements de pompage de l'eau brute aux puits de la station des Chênes à R.J. Lévesque & Fils au coût total de 25 200\$ (taxes en sus) tel qu'il appert aux soumissions numéros SOU000877 et SOU 000880.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière relative aux réseaux d'égout sanitaire et installation de traitement des eaux usées pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-100 Entérinement de l'embauche de M. Vincent Di Turi à titre de surveillant de patinoires (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibri ou Optimiste

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher des surveillants de patinoire pour la période hivernale 2020-2021;

ATTENDU l'offre d'emploi publié le 14 octobre 2020;

ATTENDU l'entrevue virtuelle effectuée le 5 février 2021;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Vincent Di Turi à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2020-2021, sous réserve d'un examen médical pré-embauche satisfaisant, et ce au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-03-101 Création du Comité municipal de sécurité civile

ATTENDU QUE la mission d'un Comité municipal de sécurité civile consiste à prévenir ou réagir promptement et efficacement à diverses situations d'urgence et réduire ainsi les impacts occasionnés par un sinistre sur la population;

ATTENDU l'adoption du plan de mesures d'urgence en 2019;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil accepte la création d'un Comité municipal de sécurité civile dont les membres sont les suivants : porte-parole, coordonnateur des mesures d'urgence, coordonnateur de site, responsables de mission et du conseiller municipal, M. Michel Proulx.

Adopté à l'unanimité

2021-03-102 Rapport d'activité annuel sur le schéma de couverture de risque en incendie pour l'exercice 2020 et projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

ATTENDU l'obligation, de chacune des municipalités, de fournir les rapports relatifs au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE le Conseil autorise la transmission du rapport annuel 2020 et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce pour fins de transmission au ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

Période de questions aux citoyens : 20h44 à 20h46

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2021-03-103 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément

Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h56.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE